DEPARTEMENT
DE L'AISNE

République Française
Commune de La Chapelle Sur Chézy

| **Nombre de membres en exercice :** 11 | **Séance du 14/10/2026** |
|---|---|
| | Le mercredi 14 octobre 2026 l'assemblée régulièrement convoquée le 07 octobre 2026, s'est réunie sous la présidence de Patricia LOISEAU. |
| **Présents :** 9 | **Sont présents :** Patricia LOISEAU, Eric LEFRANC, Fabien BONNIER, Jean-François DELPORTE, Florence PICARD, Patricia MARCELLE, Guillaume DRIEU, Fanny MARTINS, Alexandre AUGER |
| **Votants :** 11 | **Représentés :** Mélanie LEFRANC représentée par Eric LEFRANC, Marie MONCHARMONT représentée par Patricia LOISEAU |
| | **Excuses :** |
| | **Absents :** |
| | **Secrétaire de séance :** Eric LEFRANC |

Madame Le Maire ouvre la séance à 19 heures. Le nombre de présents étant de 9, le quorum est atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer conformément à l'article L 2121.17 du CGCT.

**APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU**

La lecture du dernier procès verbal du conseil municipal du 17 septembre 2026 n'apportant aucune observation, est approuvée à l'unanimité des membres présents.

## Objet : Validation des investissements prévus par le syndicat scolaire de Chézy sur Marne (RPI) - DE_2026_057

**Madame le Maire expose au Conseil Municipal :**

Le RPI de Chézy sur Marne (syndicat scolaire) doit procéder à différents investissements destinés à améliorer les conditions d'accueil des élèves, le fonctionnement des locaux scolaires ainsi que la qualité des équipements mis à disposition.

Ces investissements comprennent notamment des travaux d'isolation phonique dans la cantine et une salle de classe ainsi que des travaux sur la hotte de la cuisine.

Compte tenu de ces dépenses et de leur intérêt pour les communes membres du syndicat scolaire, il convient que le Conseil municipal se prononce sur leur validation, conformément aux modalités de participation financière applicables.

La répartition des charges se fait par élèves et par nombres d'habitants pour chaque communes membres.

La commune de La Chapelle sur Chézy est sollicitée à hauteur de **1 661,93 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE :**

- **Article 1 :** D'approuver les investissements prévus par le RPI de Chézy sur Marne, comprenant les travaux d'isolation phonique dans la cantine et une salle de classe ainsi que des travaux sur la hotte de la cuisine présentés au Conseil municipal.
- **Article 2 :** D'approuver la participation financière de la commune à ces investissements, selon les montants et les modalités de répartition communiquée par le syndicat scolaire.
- **Article 3 :** De prévoir l'inscription des crédits correspondants au budget communal, conformément aux règles budgétaires et comptables en vigueur.

- **Article 4 :** D'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Création de poste d'un adjoint technique contractuel**

En attente des entretiens, le futur adjoint technique pourrait être recruté sur un contrat privé.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Chemin piétonnier vers le cimetière et parking : les devis ont été reçus et sont en discussion.
- Modification du Plan Local d'Urbanisme : une discussion préparatoire est programmée le 22 octobre à 19h avec Géogram.
- Réparation des piliers de l'église. Deux devis ont été reçus.
- Retour sur les premiers entretiens pour le poste d'adjoint technique.
- Départ de l'agent communal au 25 octobre 2026.
- Départ de la locataire du logement communal le 15 octobre 2026.
- Don Arnaud remercie la commune pour les travaux de restauration de la sacristie.
- Rue du Monument : les voisins ont fait remarquer des aboiements de chiens récurrent. A signaler au propriétaire.
- Le bus scolaire du collège a raté l'arrêt de La Chapelle sur Chézy et lors de son demi tour, il a tordu l'un des poteaux blancs des apports volontaires.
- L'UTAS a été contactée pour une personne de la Chapelle sur Chézy.
- Prévoir peinture sur le poteau rue principale (allée piétonne).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10 minutes.

Le secrétaire de séance,
Eric LEFRANC

Le Maire,
Patricia LOISEAU

Publication par Madame Patricia LOISEAU le ___ / ___ / _____